

3.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20221121-313651-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 6 décembre 2022

Affiché le 6 décembre 2022

**Suite à la convocation en date du 7 novembre 2022**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 21 NOVEMBRE 2022**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Agnès DENYS, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Doriane BECUE, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Marie SANDRA.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Julien GOKEL, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ.

Absent(e)(s) : Salim ACHIBA, Benjamin CAILLIERET, Paul CHRISTOPHE, Christine DECODTS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Sébastien LEPRETRE, Max-André PICK, Eric RENAUD, Frédérique SEELS.

**OBJET** : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle

Vu le rapport DSC/2022/388

Vu l'avis en date du 14 novembre 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

## **DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer, au titre de l'année 2022, dans le cadre du soutien à la création et à la restauration des géants, une subvention d'un montant de 2 700 € à la ville de Saint-André-Lez-Lille, pour son projet repris ci-joint en annexe 1 ;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif insertion par la culture en direction des personnes en situation de précarité, les subventions d'un montant total de 131 410 € aux structures reprises dans le tableau ci-joint en annexe 2, afin de soutenir à titre exceptionnel les projets 2022-2023 de lesdites structures ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques, une subvention d'un montant de 23 047 € à la commune de Bondues, pour le Musée de la Résistance, dont le projet est repris ci-joint en annexe 3, au titre de l'année 2022;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif du réseau de développement culturel en milieu rural, les subventions d'un montant total de 202 000 €, aux 9 structures reprises dans le tableau ci-joint en annexe 4, au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'opération « Collège au cinéma 2021-2022 », les subventions d'un montant total de 50 274,50 € aux collèges repris dans le tableau ci-joint en annexe 5, correspondant à la participation départementale au transport des élèves ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes, selon les modèles ci-joints en annexes 6 à 8 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2022.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 48.

Monsieur BELLEVAL, ainsi que Mesdames SANDRA et VANPEENE sont respectivement Président, Conseillère communautaire et Conseillère communautaire déléguée à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame TONNERRE-DESMET avait donné pouvoir à Madame SANDRA. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur DELANNOY (Président de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent) avait donné pouvoir à Monsieur BARTHOLOMEUS. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame ZOUGGAGH.

3.2

Madame MIKOLAJCZAK, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

# DEMANDE DE SUBVENTION 2022

Au titre du Soutien à la Vie Culturelle (SVC)



## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	Ville de Saint-André-lez-Lille	<b>Arrondissement</b>	Lille
<b>Discipline</b>	Géant, patrimoine immatériel	<b>Commune</b>	Saint-André-lez-Lille

## OBJET DU PARTENARIAT

### Recréation du géant André le Chtimiste

#### ➤ Présentation du géant

Le Géant André le Chtimiste est le symbole du lien entre le passé industriel (textile et chimique notamment) de Saint-André-lez-Lille et son futur, tourné vers la ville durable. Conscient de la vulnérabilité de la planète, ce géant scientifique tient un tube à essai et un livret de formules à la main, et arbore une fleur à la boutonnière pour rappeler son engagement en faveur de l'environnement. Dans sa nouvelle version il portera par ailleurs dans ses mains une abeille, qui constitue un symbole de la préservation de l'environnement.

#### Recréation

A l'initiative de la municipalité un premier géant avait été construit de façon participative en 2016, mais les matériaux utilisés n'étaient pas pérennes et aujourd'hui ce géant n'existe plus. La Ville a sollicité l'Atelier Vie de Géant et son facteur Pierre Loyer pour la recréation de ce géant, qui mesurera 3m50 ; il sera composé de matériaux durables et non polluants (buste en carton, panier en bois et osier) et démontable en 5 parties pour faciliter son transport. Le costume sera recréé à partir de la veste d'origine par l'artiste Brena BAM, engagée dans une démarche durable et de recyclage ; la municipalité envisage par ailleurs de développer du mécénat de compétence avec une entreprise de tissus d'ameublement ; enfin l'association locale « Mon Café Couture » devrait s'investir dans la confection de la robe du géant à travers des ateliers proposés en septembre 2022.

#### ➤ Sensibilisation culturelle et sorties du géant

Des ateliers participatifs ont été menés en amont de la fabrication pour aboutir à la création de ce géant. Un porteur a été identifié au Syndicat d'Initiative de la Ville de Saint-André et le géant sera baptisé lors de la Fête des Allumoirs le 14 octobre 2022, la ville organisant à cette occasion une déambulation avec des enfants. Il sera par ailleurs amené dans le futur à participer à d'autres événements de la commune.



© Atelier Vie de Géant / Pierre Loyer

## DEMANDE DE SUBVENTION 2022

#### Budget Prévisionnel

Dépenses : 13 000 €  
Recettes : 10 300 € apport Saint-André-lez-Lille  
2 700 € Département du Nord

#### Taux d'intervention :

30% (+ bonification atelier 10 % le cas échéant)  
(aide totale maximale : 3 000 €)

**Montant sollicité : 2 700 €**

**PROPOSITION : 2 700 €**

## PROJET CULTURE ET INSERTION CP 21 NOVEMBRE 2022

PORTEUR	TERRITOIRE	PROJET 2022/23	MONTANT DU PROJET 2022	Subvention 2021	Demande 2022	Subvention 2022	COMMENTAIRES
<b>AVESNOIS</b>							
Association SI T Vidéo	Communauté de Communes Sud Avesnois	Lettres Vidéo : Création, réalisation vidéo et diffusion de textes épistolaires par un groupe d'une dizaine de personnes en situation d'apprentissage des savoirs de base pour établir des liens ludiques entre oralité, image, son et texte et donner du sens aux apprentissages. En 2022/2023 le projet devrait aboutir à la publication d'un recueil de l'ensemble des réalisations du projet depuis 2020. Intervenants: Yohann Lafort, réalisateur, Anne Bruneau, auteure réalisatrice. Partenaires: Association Mots et Merveilles.Point Information d'Initiative à la vie associative (PIVA), Médiathèque Philippe Lamour de Landrecies.	21 000 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	Réalisation de 5 lettres vidéo en 2022. La solide expérience d'Anne Bruneau, autrice et intervenante pour les ateliers d'écriture, l'a amenée à mettre en place une technique de travail pour permettre à des personnes non lectrices et qui n'écrivent pas d'y parvenir. Elle mène un travail de proximité, individuel basé sur la confiance qui consiste d'abord à lever des freins : orthographe, expression, formulation. Seule l'expression des personnes compte. « Motiver, encourager, écouter, valoriser ». Ce travail ne peut se faire qu'avec un petit groupe pour permettre cette approche. Elle se définit comme « une sorte d'agent passeur, facilitatrice, accoucheuse des mots des autres ». Malgré la difficulté les personnes ont pu écrire et parfois mettre des mots sur des blessures, des rêves, des envies ensuite mise en image et en contexte par Yohann Lafort.
Idem+ Arts	Val de Sambre	Parcours de découvertes et pratique des arts plastiques (peinture, collage, gravure, céramique) avec un groupe de jeunes accompagné dans le cadre du dispositif 16/18 ans de l'AFPA de Valenciennes pour favoriser la participation, la remobilisation dans une situation de décrochage scolaire et social. Intervenant : Association Secteur 7, Bouger Rock. Partenaires: AFPA	9 410 €	10 000 €	7 910 €	7 910 €	En 2021/2022 le projet a permis d'initier un partenariat avec l'équipe du dispositif expérimental 16/18 ans porté par l'AFPA. Celui-ci cible l'accompagnement de jeunes en situation de décrochage social et scolaire. Le projet artistique proposé par Idem+ arts permet à l'équipe de fédérer les jeunes, les mobiliser et les ancrer dans une présence assidue en travaillant autour de leurs envies. Cette étape est fondamentale pour engager et soutenir le travail autour des difficultés et du projet de chacun. La suite du projet permet de consolider ce partenariat.
<b>CAMBRESIS</b>							
CORIF	Le Cateau- Caudry	"Elles en voix": Projet d'ateliers d'expression orale et de réalisation de podcast avec un groupe de femmes allocataires du RSA et habitantes de Caudry, pour permettre la découverte et l'exploration de leur territoire de vie et favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Intervenant: Juliette Galamez, réalisatrice sonore et vidéo et metteuse en scène pour la Compagnie de la Minuscule Mécanique.	12 000 €	9 500 €	10 000 €	9 500 €	La poursuite du projet est saisie par l'association comme une opportunité de renouveler le format du projet et développer une proposition de nature à favoriser une relation de proximité des habitants avec les structures de leur territoire et lever les freins psychologiques et physiques en termes de mobilité.

PORTEUR	TERRITOIRE	PROJET 2022/23	MONTANT DU PROJET 2022	Subvention 2021	Demande 2022	Subvention 2022	COMMENTAIRES
La Pluie d'Oiseaux	Cambrai	Correspondre, correspondances, on a des lettres ! ateliers pluridisciplinaires d'écriture, arts plastiques et théâtre pour développer les capacités, la confiance et l'estime de soi. Artistes: Edith Henry, plasticienne, Sophie Boulanger, comédienne, Ratiba Mokri, comédienne/ plasticienne, Partenaire: Centre sociaux Centre ville et Mosaik de Cambrai.	8 320 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	Le projet pluridisciplinaire permet la participation des personnes qui y rentrent par l'une ou l'autre des disciplines artistiques et progressivement participent à tous les ateliers levant ainsi les craintes autour de la pratique du théâtre ou des arts plastiques par exemple. L'intervention en binôme des artistes permet l'accompagnement des personnes dans le cheminement de l'une à l'autre des disciplines. Sentiment de fierté d'être parvenu à se dépasser pour les personnes.
<b>VALENCIENNOIS</b>							
Association des Centres Sociaux de la Région de Valenciennes- Ludothèque Le Petit Poucet	Arrondissement de Valenciennes	Quartiers d'art à partager : sensibilisation et ouverture culturelle pour développer la confiance et l'estime de soi, renforcer les capacités d'expression au moyen d'ateliers d'arts plastiques, de lecture à haute voix, de création de jeux comme outils de médiation avec un public familial. Partenaires: Centres sociaux et maisons de Quartier du Valenciennois (Faubourg de Cambrai, Beaujardin et Dutemple à Valenciennes, Le Phare à Onnaing, Agora-Douchy, Briquette-Marly) Musées des Beaux-Arts de Valenciennes, Calendrier: novembre 2022/ juin 2023.	21 300 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	Projet développé avec 5 centres sociaux du territoire, mobilisant le jeu comme outil de médiation propice à la lutte contre l'illettrisme par le développement du plaisir dans l'expression langagière. Jeux, livres, tout est prétexte à l'expression et la pratique de la langue, puis à la lecture. Pour toucher de nouveaux publics l'équipe de la ludothèque a mis en place des ateliers dans la rue, à la sortie d'école. Recherche, création d'outils facilitant l'expression et la prise de parole des participants. Impact du projet : développement de l'aisance dans la prise de parole et dans les capacités de communication, ouverture et développement d'une sensibilité artistique, renforcement de la confiance et de l'estime de soi.
Tous Azimuts	Mortagne du Nord-Amandinois et Valenciennois	Projet d'expression citoyenne par la photographie et l'écriture co-construit à partir des souhaits d'habitantes accompagnées dans le cadre de l'Atelier "Vie quotidienne" de l'association Loisirs pour tous. Artiste : Dominique Thomas, comédien et metteur en scène, Philip Camil, photographe. Partenaires : Association Loisirs pour tous.	27 800 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	En 2021, les habitantes participantes ont écrit des textes à partir de la thématique du "cœur d'artichaut". Accompagnées par Dominique Thomas, comédien et auteur et Nathalie Desrumaux, comédienne, elles ont écrit sur leur vécu et, après un travail de mise en voix, joué leur texte en public. 48 personnes ont été touchés par ce projet. Les participantes ont manifesté le souhait de poursuivre les ateliers d'écriture galvanisées par leur première expérience.
Ville de St Saulve	Saint Saulve	"Jeux de vie, jeu de rôle" Atelier de pratique théâtrale (corps, voix, espace), lectures et explorations de textes, arts plastiques et parcours de découvertes artistiques pour renouer avec la confiance et l'estime de soi, développer les capacités d'expression d'habitants saint-saulvien en démarches d'insertion sociale et professionnelle. Artistes : Tatiana Stepanchenko-Bogdan, metteure en scène, comédienne. Benoit Cousin, artiste peintre. Partenaires : MJC St Saulve, Maison de quartiers, CCAS, MDIE Valenciennes, Pôle emploi, Mission locale. Théâtre du Nord, Le Phénix, Musées des Beaux-Arts de Valenciennes, Le Louvre-Lens.	19 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	Impact évident du projet sur le parcours des personnes : depuis le démarrage du projet 10 personnes ont retrouvé un emploi et 11 ont effectué une formation. La combinaison des ateliers artistiques (travail d'ampleur engagé sur le corps et l'esprit) et du suivi de la référente RSA du CCAS, qui capitalise les compétences révélées dans les propositions d'orientation et la construction du projet, permet une réelle évolution de chaque personne. Le travail en ateliers artistiques avec la découverte de textes contemporains, et les sorties culturelles avec l'intervenante théâtre ont un impact sur le rapport à l'écrit et la lecture. Le plaisir suscité par les découvertes incite à la lecture autonome. Des personnes non lectrices le sont devenues. Evolution évidente dans la maîtrise de la langue. Rencontre de chacun avec sa personnalité, recherche de sa force créative, confiance en soi.

PORTEUR	TERRITOIRE	PROJET 2022/23	MONTANT DU PROJET 2022	Subvention 2021	Demande 2022	Subvention 2022	COMMENTAIRES
<b>DOUAISIS</b>							
Les Concerts de Poche	Roost Warendin-Communauté d'agglomération du Douaisis	Paroles : Ateliers d'écriture et chant choral avec et pour les résidents de Maison relais de l'association La sauvegarde du Nord. Artistes: Thomas Flahauw, chef de chœur, Morgane Noubel, ateliers d'écriture. Partenaires: Maisons relais de Roost- Warendin, Lambersat, Roubaix, Centre social pablo Picasso à Aubly.	22 400 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	Le projet permet le croisement des résidents de 3 établissements (maisons relais de la Sauvegarde du Nord) et des adhérents du centre social d'Auby. Forte implication des 3 éducatrices des établissements. Accompagné par l'auteur parolier Jules-Antoine Escande et la cheffe de chœur Madeleine Saur, le groupe a écrit une chanson, mise en musique et en voix et présentée en public lors de la levée de rideau du concert du harpiste de renommée internationale, Alexander Boldachev. Ce projet permet aux éducatrices de renouveler l'accompagnement des résidents et de disposer avec les ateliers d'un outil permettant de développer l'estime de soi, l'expression des résidents très fragiles.
<b>LILLE</b>							
Atelier 2	Bailleul- Ostricourt - La Madeleine	Ateliers d'écriture et d'arts plastiques sur 4 territoires. Intervention en binôme plasticienne/ auteur, autrice pour une approche ludique des formes, de la matière et des mots et une mise en jeux graphiques du texte. Artistes/ intervenantes: Nathalie Prijac, Valérie Robbe, plasticiennes, pour l'association Zazie Mode d'Emploi: Blandine Aubin, Nadège Moyart, écrivains. Partenaires : Centres sociaux de Bailleul, d'Ostricourt : groupe "Sans faute sans faute", Médiathèque de Bailleul, foyer d'accueil Oslo Bailleul, association ACOLJAQ La Madeleine.	18 000 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €	Projet développé avec 4 structures partenaires. Le mode d'intervention en binôme plasticien / auteur est un atout pour faciliter l'approche et le rapport à l'écriture en alliant l'expérimentation plastique qui libère l'imaginaire, permet le lâcher prise et facilite la pratique de l'écrit. Ludique, ce processus déclenche et révèle le « plaisir de jouer avec les mots ». « Etre l'auteur des textes c'est se sentir important » : ce projet est un tremplin favorisant l'accès et l'envie d'écriture et de lecture. Les artistes et intervenants témoignent de l'évolution de leur pratique permise par ce binôme.
Métalu à Chahuter	Seclin	Cabaret ! : Création pluridisciplinaire mêlant chant, théâtre, vidéo, images animées. Artistes : Louise Bronx, son / collage, Martin Granger, écriture, Chrline Pierret association CelloFan'. Partenaires : UTPAS de Seclin, médiatrice insertion culture de l'AREFEP.	18 605 €	10 000 €	11 000 €	10 000 €	En 21/22 réalisation d'un film d'animation à partir des ateliers d'écriture poétique mis en voix, de collages avec l'association CelloFan' et les artistes Martin Granger et Louise Bronx. Projet proposé à des personnes très isolées accompagnées par les travailleuses sociales de l'UTPAS de Seclin. Les temps d'ateliers collectifs sont des moments attendus qui sortent les personnes de leur quotidien, maintiennent une socialisation nécessaire à leur bien être, développent l'estime de soi et la confiance impérative pour favoriser l'inclusion des personnes. La suite du projet a été pensée à partir des envies des participants de l'année précédente.
L'Echappée	Lille	Atelier d'expression artistique à destination d'un groupe de femmes en situation de précarité, victimes de violences sexistes et sexuelles. Artistes : Law Cailleretz, autrice, comédienne, rappeuse, performeuse, Compagnie La Générale d'Imaginaire. Aurore Le Mat, vidéaste.	10 520 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	Solidarité, fierté et puissance. « Dans leurs corps, physiquement, ce n'étaient plus les mêmes au début et à la fin du projet ». Les ateliers d'écriture permettent de sortir de l'isolement des femmes en situation de précarité et sont un outil facilitant la mise en mots des parcours de vie complexes des femmes accompagnées par la structure. Il est un endroit de reconnaissance, de valorisation et un outil d'émancipation.

PORTEUR	TERRITOIRE	PROJET 2022/23	MONTANT DU PROJET 2022	Subvention 2021	Demande 2022	Subvention 2022	COMMENTAIRES
Centre Social et Culturel de Marcq en Baroeul	Marcq en Baroeul	<p>"Traversées" est une action culturelle composée d'ateliers de pratiques artistiques pluridisciplinaires, à destination d'habitants de Marcq en Baroeul en situation de précarité, dans une logique de mixité des participants. Les pratiques développées au cours des ateliers sont mobilisées à l'occasion de temps forts tout au long de l'année (ex : Octobre Rose)</p> <p>Intervenants : Julien LEURENT, musicien, Olivier Verbrugge, graphiste, Cécile Cognet, chanteuse, Vincent Thomas, metteur en scène et Mathilde Beltramo comédienne, Béatrice Rouer, auteure, Annick Chantry, art thérapeute.</p> <p>Partenaires : Service culturel de la ville de Marcq en Baroeul, EPSM, ESAT de Marcq en Baroeul, référents RSA, FCP Marquette, Culture et Partage (bénévoles Français Langue Etrangère).</p>	43 698 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	La mixité proposée par le centre social et culturel permet l'entraide, la solidarité et le respect, propices à l'inclusion des personnes les plus fragiles. Un parcours de sorties culturelles permet également aux plus isolées de découvrir la riche vie culturelle de la métropole et développer du lien social.
<b>FLANDRES</b>							
Compagnie Libre d'esprit	Communauté Urbaine de Dunkerque-Gravelines	<p>Retrouver le sens des mots par la création artistique: Ateliers pluridisciplinaires de découverte et d'expérimentation artistique à destination des jeunes mineurs isolés, des familles et personnes isolées accompagnées par les structures sociales.</p> <p>Artistes : Compagnie Libre d'Esprit: Kamel Zouaoui comédien, Terry Brisack, musicien, Franck Halimi musicien, Valérie Durin, intervenante en théâtre.</p> <p>Partenaires: Secours Populaire, association Atouts ville, Maison de quartier des Huttes et du Centre à Gravelines, Maison de quartier de Petit Fort Philippe, Eclaireurs et Eclaireuses de France de Loon Plage.</p>	73 900 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	La Compagnie est en résidence longue sur le territoire de la ville de Gravelines et au-delà. Elle y développe un festival annuel en août au cours duquel les habitants mobilisés par les structures sociales ont l'occasion d'expérimenter théâtre et arts plastiques. Chaque année à la faveur de nouveaux partenariats et de l'immersion de la compagnie dans le territoire de nouvelles actions se développent notamment à destination d'un public jeune. La Compagnie nourrit son travail de création des échanges et ateliers avec les habitants.
			305 953 €	133 500 €	132 910 €	131 410 €	

## Instruction demande de subvention au titre des musées thématiques – Année 2022

<b>Territoire d'implantation</b> : Arrondissement de Lille	<b>Politique</b> : musées thématiques (qui n'ont pas l'appellation « musée de France »)
<b>Territoire d'action</b> : Région et transfrontalier	<b>Thématique</b> : projet en réseau (6 musées dans le Nord)

### Présentation de l'association

<b>Nom de la structure</b> : Commune de Bondues - Musée de la Résistance	<b>Statut</b> : collectivité territoriale
<b>Maire</b> : Patrick DELEBARRE	<b>Tiers</b> : 2926
<b>Directeur/Responsable</b> : Hélène PRIEGO	<b>Coordonnées</b> : Hôtel de Ville - 16 Place de l'Abbé Bonpain, 59910 Bondues

### Activité générale du musée

Équipement municipal, le musée de la Résistance de Bondues est implanté dans le fort Lobau, construit après la guerre de 1870, et lieu d'exécution de 68 résistants de la région pendant la Seconde Guerre mondiale ; occupé lors des deux conflits mondiaux, le fort a été en grande partie détruit lors du départ des troupes allemandes, en septembre 1944. Objets, documents d'époque, scènes reconstituées sont présentés et un parcours pédagogique évoque depuis 1997, la presse clandestine, le renseignement, la grande grève des mineurs de 1941, les réseaux d'évasion, la déportation. Il enrichit régulièrement ses collections grâce aux dons et acquisitions.

Plus de 5 000 objets et documents d'archives en font un haut lieu de mémoire de la Résistance et de la déportation dans le Nord. Reconnu à l'échelle régionale en termes de tourisme de mémoire, le musée est clairement identifié comme pôle ressources par les partenaires nationaux (Ministères des Armées, de l'Éducation Nationale, Fondations, Universités, Musées et sites de mémoire) ; il organise régulièrement des journées d'étude et collabore avec des sites prestigieux à l'échelle régionale, comme la Coupole d'Helfaut ou l'Historial de Péronne.

Depuis 2018, ce musée a engagé un projet d'extension et de modernisation du parcours de visite avec des technologies numériques, soutenu par le Département au titre des Projets Territoriaux Structurants (500 000 €, CP 27/09/21). Le musée de la Résistance de Bondues a intégré une dynamique lancée par le Département du Nord en 2009, à l'occasion du 90<sup>ème</sup> anniversaire de la Première Guerre mondiale (projets INTERREG IV : *Mémoire de la Grande Guerre, TransMusSites 14-45*).

### Objet de la demande

La coordination du réseau « Mémoire 14-45 » initiée par le Développement des Musées thématiques du Département du Nord grâce au financement européen a été transférée au musée de la Résistance de Bondues en 2019 en partenariat avec le Fort Leveau de Feignies, les musées des Canonnières sédentaires de Lille et de la Bataille de Fromelles, l'Association Alloeu Terre de Batailles et les Musées d'Histoire et d'Archéologie de Harnes et Bullecourt 1917-Jean et Denise Letaille, ainsi que la Maison natale Charles de Gaulle.

Depuis le réseau a été consolidé avec de nouveaux musées, notamment dans le Nord (Fort des Dunes de Leffrinckoucke), mais aussi dans le reste de la région (Musée de la Résistance et de la Déportation à Tergnier) et en Belgique (Musée de la Résistance belge d'Anderlecht).

De multiples opportunités s'offrent aux sites en termes de création, d'échanges et de partage de pratiques, dans un contexte où le public est à la recherche de nouvelles expériences de visite, notamment virtuelles dans le contexte épidémique.

### Axes de partenariats retenus

En tant que tête de réseau pérenne de musées thématiques, le musée de la Résistance de Bondues propose de dynamiser le réseau « Mémoire 14-45 » et d'accompagner la montée en qualité des sites. Grâce au logiciel Micromusée de la Société Mobydoc/Axiell moissonnable à l'échelle nationale et bientôt européenne, la campagne d'inventaire doit se poursuivre selon des normes professionnelles car elle reste déterminante pour faire connaître les collections et les valoriser auprès de nombreux partenaires tels que l'Éducation Nationale et l'Enseignement supérieur. En effet, contribuer à l'enseignement de la citoyenneté est une priorité car les groupes scolaires représentent jusqu'à 50% du public de certains sites. Depuis 2019, le musée a pris totalement en charge financièrement le portail quadrilingue [www.memoire14-45.eu](http://www.memoire14-45.eu) : CMS repensé, traduction allemande et CultureConnect, outil de création d'exposition virtuelles (3 prévues en 2022).

En tant que membre actif du réseau national des Musées et Mémoires des Conflits Contemporains (MMCC) du Ministère des Armées aux côtés d'autres sites nordistes, le musée de la Résistance de Bondues représente aussi le réseau départemental auprès de l'État.

Collaborations prévues : l'Association du souvenir de la résistance et des fusillés du fort de Bondues, le Musée Opération Dynamo 1940 de Dunkerque, la Coupole d'Helfaut (62), l'Historial de Péronne (80), le Réseau des Musées et Mémoires des Conflits Contemporains du Ministère des Armées, le Réseau régional *Mémhisto*, l'Université de Lille, l'Université catholique de Lille, l'Office National des Anciens Combattants.

### Évaluation du partenariat (2020-21)

Pour la 3<sup>e</sup> année de coordination du réseau « Mémoire 14-45 », le Musée de la Résistance de Bondues a bien poursuivi la professionnalisation des pratiques et la mise en ligne des collections, notamment pour les nouveaux membres du réseau ne bénéficiant pas encore d'une interface en ligne.

- Aspects positifs :

- 25 025 notices d'inventaire dont près de 8355 accessibles sur le portail en ligne en trois langues ; près de 2500 créées avec visuel numérisé entre mai 2021 et mai 2022.
- 1500 internautes durant le 1<sup>er</sup> confinement au printemps 2020 ; 13 000 internautes par an, soit quasiment le double qu'avant la crise épidémique (74% de français, 3,5% de nord-américains, 6% de belges, 4% d'allemands) ; rajeunissement de l'audience.
- 5 administrateurs de la base d'inventaire *Micromusée 7* qui interviennent sur le thesaurus et lors de formations ; existence de conventions de mise à disposition d'un logiciel d'inventaire et portail, ainsi que de matériel de photographie et numérisation entre la tête de réseau et les membres.
- Exposition virtuelle sur le Général de Gaulle dans le cadre des commémorations nationales de 2020.
- Travail professionnel sur les métadonnées, le web sémantique et l'entrepôt OAI avec le prestataire Mobydoc.

- Difficultés rencontrées :

- Mise en place d'une méthodologie de travail spécifique au fonctionnement en réseau de musées aux tailles et aux statuts juridiques différents ; renouvellement des musées lors du transfert de la coordination entre le Département du Nord et le Musée de la Résistance de Bondues.
- Retard des travaux de rénovation du Musée de la Résistance de Bondues.

- Évolution attendue :

- Consolider et poursuivre la dynamique de réseau enclenchée.
- Consultation du portail possible en allemand (4<sup>e</sup> langue).

Compte-tenu du professionnalisme et de l'expertise de l'équipement, il est pertinent d'accompagner annuellement cette tête de réseau pérenne des musées des conflits contemporains.

### Situation financière du musée de la Résistance de Bondues

Selon le compte de résultats de la Mairie, grâce à une comptabilité analytique, le musée de la Résistance de Bondues était doté de 35 946 € en 2021 (hors personnel), dont 20 562 € pour le bâtiment (énergie, eau, entretien et frais de réception) et 15 382 € pour les dépenses directes du musée.

Pour 2023, le Budget Prévisionnel pour les dépenses directes est de 53 800€, soit +35% par rapport au BP 2022.

Nombre de salariés en équivalent temps plein : 2      Masse salariale/budget 2019 : 69 %

### Bilan financier (2021)

Le réseau a dépensé 46 526€ en 2021 pour de la numérisation des collections et la saisie, la mise en ligne, la valorisation et la diffusion, l'acquisition de petit équipement, une capacité d'hébergement supplémentaire, l'achat de l'outil Culture Connect pour le développement d'expositions virtuelles et le personnel.

#### Rappel des subventions départementales

15 000 € en 2018  
Pas de demande en 2019  
16 150 € en 2020  
Pas de demande en 2021

#### Autres subventions publiques perçues en 2021

DRAC : 14 000 €

### Budget prévisionnel (mai 2022 – mai 2023)

Charges		Produits	
Mise en ligne, diffusion :	10 824 €	Musées de Bondues, Fromelles et Feignies :	1354 €
Licence Micromusée 7 (logiciel d'inventaire) :	3 900 €	DRAC :	24 838 €
Licence CultureConnect et prestation :	9 000 €	Département du Nord :	23 047 €
Frais de déplacement :	450 €		
Fournitures et équipements :	3 047 €		
Numérisation :	18 712 €		
Frais de personnel :	3 306 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>49 239 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>49 239 €</b>

Budget prévisionnel des actions retenues : 49 239 €

Montant sollicité : 23 047 € (46,8 %)

**Montant proposé : 23 047 €**

**RESEAU DE DEVELOPPEMENT CULTUREL EN MILIEU RURAL**  
**Commission permanente du 21 novembre 2022**

<b>STRUCTURES</b>	<b>Subvention attribuée pour projet 2022</b>	<b>1ère subvention proposée pour le projet 2023</b>
Communauté de communes du Pays Solesmois	45 000 €	22 500 €
Communauté de communes du Pays de Mormal	50 000 €	25 000 €
Communauté de communes Cœur d'Ostrevent	50 000 €	25 000 €
Communauté de communes des Hauts de Flandre	35 000 €	17 500 €
Communauté de communes de Flandre Intérieure	40 000 €	20 000 €
Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux	50 000 €	25 000 €
Association des rencontres Culturelles en Pévèle-Carembault	40 000 €	20 000 €
Association Le Fil et la Guinde (pour le territoire de la Vallée de la Lys et de la Haute-Deûle)	46 000 €	23 000 €
Association Les Scènes du Haut-Escaut	48 000 €	24 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>404 000 €</b>	<b>202 000 €</b>

<b>AIDE AUX TRANSPORTS - COLLEGE AU CINEMA 2021-2022</b>
--

Arrdt	porteur	NOM	adresse	code postal	VILLE	Subvention par élève	Nombre d'élèves 6e/5e présents	Nombre d'élèves 4e/3e présents	Montant de l'aide au transport
Avesnes	Collège	Jeanne D'Arc	157 rue de l'Hôtel de ville	59620	AULNOYE AYMERIES	4 €	84	99	<b>732,00 €</b>
Avesnes	Collège	Gilles de Chin	rue de Klotten	59145	BERLAIMONT	4 €	53	0	<b>212,00 €</b>
Avesnes	Collège	Alfred jennepin	11 rue Blanchard	59149	COUSOLRE	4 €	49	36	<b>340,00 €</b>
Avesnes	Collège	Jean Zay	chaussée Brunehaut	59750	FEIGNIES	4 €	71	0	<b>284,00 €</b>
Avesnes	Collège	Pierre de Ronsard	17, rue du Vélodrome BP 70059	59330	HAUTMONT	4 €	130	48	<b>712,00 €</b>
Avesnes	Collège	Sait-Exupéry	140 avenue Hebrun	59330	HAUTMONT	4 €	142	132	<b>1 096,00 €</b>
Avesnes	Collège	Dupleix	10 Bd des résistants	59550	LANDRECIES	4 €	116	85	<b>804,00 €</b>
Avesnes	Collège	Montaigne	rue Henri Roland	59218	POIX DU NORD	4 €	45	0	<b>180,00 €</b>
Avesnes	Collège	Jean Rostand	Rue du Moulin à Vent	59177	SAINS-DU-NORD	4 €	52	0	<b>208,00 €</b>
Avesnes	Collège	Jean Moulin	71 rue Vauban	59350	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE	4 €	97	0	<b>388,00 €</b>
Avesnes	Collège	Denis Saurat	rue Fontesse	59132	TRELON	4 €	55	63	<b>472,00 €</b>
Cambrai	Collège	Paul Langevin	158 Rue Henri Barbusse	59129	AVESNES LES AUBERT	4 €	159	0	<b>636,00 €</b>
Cambrai	Collège	Jean Moulin	rue du 4 septembre	59141	IWUY	4 €	0	69	<b>276,00 €</b>
Cambrai	Collège	Jacques Prévert	43 route de Crevecoeur	59241	MASNIERES	4 €	49	0	<b>196,00 €</b>
Cambrai	Collège	Antoine de Saint Exupéry	1 Rue Jean Stablinski	59730	SOLESMES	4 €	42	41	<b>332,00 €</b>

Douai	Collège	Val de la Sensée	459 rue Salvador Allende	59151	ARLEUX	4 €	46	0	<b>184,00 €</b>
Douai	Collège	A. Malraux	400 rue du Marechal Leclerc	59552	LAMBRES LES DOUAI	4 €	106	99	<b>820,00 €</b>
Douai	Collège	Marguerite Yourcenar	56 rue d'Angleterre	59870	MARCHIENNES	4 €	40	0	<b>160,00 €</b>
Douai	Collège	Robert Desnos	47 rue de la Fabrique	59176	MASNY	4 €	0	110	<b>440,00 €</b>
Douai	Collège	Maurice Schumann	Rue Gustave Coliez	59146	PECQUENCOURT	4 €	46	42	<b>352,00 €</b>
Douai	Collège	Dr E. Schaffner	Avenue des Martyrs de la Résistance	59286	ROOST WARENDIN	4 €	53	25	<b>312,00 €</b>
Douai	Collège	Romain Rolland	6, allée George Larue	59119	WAZIERS	4 €	81	82	<b>652,00 €</b>
Dunkerque	Collège	saint Winoc	20 rue du Collège BP29	59380	BERGUES	4 €	0	104	<b>416,00 €</b>
Dunkerque	Collège	jean jaures	place jean jaures	59630	BOURBOURG	4 €	88	0	<b>352,00 €</b>
Dunkerque	Collège	Robert le Frison	9 rue de Bergues	59670	CASSEL	4 €	147	0	<b>588,00 €</b>
Dunkerque	Collège	Cobegher	16 bis rue Maurice Cornette	59380	CROCHTE	4 €	57	0	<b>228,00 €</b>
Dunkerque	Collège	Henri Durez	rue de Merville	59940	ESTAIRES	4 €	142	0	<b>568,00 €</b>
Dunkerque	Collège	Sacré-Coeur	23 rue du collège	59940	ESTAIRES	4 €	106	105	<b>844,00 €</b>
Dunkerque	Collège	Jean Monnet	Boulevard Robert Pruvost	59153	GRAND FORT PHILIPPE	4 €	43	0	<b>172,00 €</b>
Dunkerque	Collège	Alphonse de Lamartine	56 rue de Lamartine	59122	HONDSCHOOTE	4 €	111	115	<b>904,00 €</b>
Dunkerque	Collège	St Joseph	2 rue St Winoc	59122	HONDSCHOOTE	4 €	17	0	<b>68,00 €</b>
Dunkerque	Collège	Jean Rostand	509 rue Paul Matreghen	59279	LOON-PLAGE	4 €	79	0	<b>316,00 €</b>

Dunkerque	Collège	Jean Deconinck	rue Gabriel BP 30009	59430	SAINT POL SUR MER	4 €	62	62	<b>496,00 €</b>
Dunkerque	Collège	Sacré-Coeur	214 rue de la République	59430	SAINT POL SUR MER	4 €	172	0	<b>688,00 €</b>
Dunkerque	Collège	Notre Dame de Lourdes	6, rue Rémy Goetgheluck	59114	STEENVORDE	4 €	0	44	<b>176,00 €</b>
Dunkerque	Collège	du Houtland	12 rue d'Esquelbecq	59470	WORMHOUT	4 €	127	0	<b>508,00 €</b>
Lille	Collège	Sainte Marie	31 rue de l'église	59134	BEUCAMPS LIGNY	4 €	0	236	<b>944,00 €</b>
Lille	Collège	Boris Vian	2 rue Romain Rolland	59170	CROIX	4 €	125	110	<b>940,00 €</b>
Lille	Collège	Jean Mermoz	125 avenue de Paris	59155	FACHES-THUMESNIL	4 €	74	0	<b>296,00 €</b>
Lille	Collège	Hergé	191 rue Nationale	59147	GONDECOURT	4 €	127	0	<b>508,00 €</b>
Lille	Collège	jules ferry	rue du capitaine Haezebrouck BP 90098	59482	HAUBOURDIN	4 €	50	50	<b>400,00 €</b>
Lille	Collège	Antoine de Saint- Exupéry	23 rue du Progrès	59260	HELLEMMES	4 €	60	96	<b>624,00 €</b>
Lille	Collège	Saint Joseph	8 sentier du curé	59260	HELLEMMES	4 €	119	110	<b>916,00 €</b>
Lille	Collège	Yvonne Abbas	64 bis rue des Gantois	59510	LA MADELEINE	4 €	126	35	<b>644,00 €</b>
Lille	Collège	Théodore Monod	37 bis rue Sadi Carnot	59814	LESQUIN	4 €	117	0	<b>468,00 €</b>
Lille	Collège	Guy Mollet	58 avenue Roger Salengro BP 90217	59462	LOMME	4 €	99	0	<b>396,00 €</b>
Lille	Collège	Albert Debeyre	1 Rue Robert Schuman	59120	LOOS	4 €	88	98	<b>744,00 €</b>
Lille	IME	l'Eveil	8 bis rue du Maréchal Foch	59120	LOOS	4 €	31	34	<b>260,00 €</b>

Lille	Collège	Descartes	Rue Herriot BP115	59373	LOOS CEDEX	4 €	75	66	<b>564,00 €</b>
Lille	EREA	Colette Magny	rue Gambetta	59390	LYS LEZ LANNOY	4 €	11	20	<b>124,00 €</b>
Lille	Collège	Gambetta	53 rue Gambetta BP 82	59390	LYS LEZ LANNOY	4 €	0	160	<b>640,00 €</b>
Lille	Collège	François Rabelais	2 avenue du chancelier adenauer	59370	MONS EN BAROEUL	4 €	0	45	<b>180,00 €</b>
Lille	Collège	Lacordaire	28 rue E.Zola	59370	MONS EN BAROEUL	4 €	85	23	<b>432,00 €</b>
Lille	Collège	Descartes	12 Rue Laurent Lavoisier	59370	MONS EN BAROEUL	4 €	102	0	<b>408,00 €</b>
Lille	Collège	Van Der Meersch	Rue Mirabeau	59420	MOUVAUX	4 €	102	75	<b>708,00 €</b>
Lille	Collège	Jacques Monod	1 rue de la paix	59840	PERENCHIES	4 €	117	0	<b>468,00 €</b>
Lille	Collège	Sainte Marie	4 Rue Gambetta	59840	PERENCHIES	4 €	75	0	<b>300,00 €</b>
Lille	Collège	Dolto	27 rue Germain Delhayé	59710	PONT A MARCQ	4 €	137	118	<b>1 020,00 €</b>
Lille	Collège	Dolet	83 rue Etienne Dolet	59185	PROVIN	4 €	125	0	<b>500,00 €</b>
Lille	Collège	Anatole france	126 rue Anatole France	59790	RONCHIN	4 €	91	47	<b>552,00 €</b>
Lille	Collège	Immaculée Conception	boulevard Hentges	59113	SECLIN	4 €	185	165	<b>1 400,00 €</b>
Lille	Collège	Jean Demailly	4 rue du collège Jean Demailly	59113	SECLIN	4 €	117	0	<b>468,00 €</b>
Lille	Collège	Arthur Rimbaud	1 rue du Chemin Vert	59650	VILLENEUVE D'ASCQ	4 €	107	0	<b>428,00 €</b>
Lille	Collège	Jean Moulin	6 rue Roland Garros	59139	WATTIGNIES	4 €	69	0	<b>276,00 €</b>
Lille	Collège	Emile Zola	174 rue de la Baillerie BP 139	59150	WATTRELOS	4 €	64	0	<b>256,00 €</b>
Lille	Collège	Pablo Neruda	99 rue de la boutillerie	59150	WATTRELOS	4 €	18	19	<b>148,00 €</b>

Lille	Collège	Saint Joseph La Salle	34 rue Saint Joseph	59150	WATTRELOS	4 €	166	0	<b>664,00 €</b>
Valenciennes	Collège	Les Rochambelles	24 avenue Anatole France	59410	ANZIN	4 €	130	117	<b>988,00 €</b>
Valenciennes	Collège	Paul Eluard	60 rue Emile Zola	59192	BEUVRAGES	4 €	119	0	<b>476,00 €</b>
Valenciennes	Collège	de l'Ostrevant	rue Chabrier	59111	BOUCHAIN	4 €	52	48	<b>400,00 €</b>
Valenciennes	Collège	Jean Macé	157 Rue Victor Hugo Prolongée	59860	BRUAY SUR ESCAUT	4 €	39	54	<b>372,00 €</b>
Valenciennes	Collège	félicien joly	rue Camille Desmoulins	59124	ESCAUDAIN	4 €	112	0	<b>448,00 €</b>
Valenciennes	Collège	Jean Zay	2 rue des Aulnes	59278	ESCAUTPONT	4 €	40	0	<b>160,00 €</b>
Valenciennes	Collège	Alphonse Terroir	131 avenue Albert Schweitzer BP 59	59582	MARLY CEDEX	4 €	115	120	<b>940,00 €</b>
Valenciennes	Collège	Fernig	56 rue Fernig	59158	MORTAGNE DU NORD	4 €	73	66	<b>556,00 €</b>
Valenciennes	Collège	Pierre gilles de Gennes	282 avenue des Sports	59494	PETITE FORET	4 €	126	114	<b>960,00 €</b>
Valenciennes	Collège	Jehan Froissart	1 rue des Hauts-Bois	59920	QUIEVRECHAIN	4 €	32	33	<b>260,00 €</b>
Valenciennes	Collège	Lavoisier	38/40 rue Jules Mousseron	59880	SAINT SAULVE	4 €	0	75	<b>300,00 €</b>
Valenciennes	Collège	Sainte-Anne	6 rue des Censes d'en haut	59990	SEBOURG	4 €	36	86	<b>488,00 €</b>
Valenciennes	Collège	Jean-Jaques Rousseau	33 rue Roger Salengro	59224	THIANT	4 €	0	141	<b>564,00 €</b>
Valenciennes	Collège	Jean Jaurès	rue du 8 mai 45	59690	VIEUX CONDE	4 €	0	151	<b>604,00 €</b>
Avesnes	Collège	Vauban	115 rue de Douzies	59600	MAUBEUGE	2,30 €	63	33	<b>220,80 €</b>
Douai	Collège	André Canivez	416 rue Berthe Garnier	59500	DOUAI	2,30 €	45	117	<b>372,60 €</b>

Lille	Collège	Boris Vian	260 bis rue Pierre Legrand	59007	LILLE	2,30 €	118	86	<b>469,20 €</b>
Lille	Collège	Louise Michel	14 rue de Cannes	59000	LILLE	2,30 €	115	69	<b>423,20 €</b>
Lille	Collège	Makeba	239 Rue d'Arras	59000	LILLE	2,30 €	54	0	<b>124,20 €</b>
Lille	Collège	Nina Simone	53 bd Montebello	59000	LILLE	2,30 €	125	0	<b>287,50 €</b>
Lille	Collège	Verlaine	1 rue Berthelot	59000	LILLE	2,30 €	30	35	<b>149,50 €</b>
Lille	Collège	Du Lazaro	56 rue du Lazaro	59700	MARCQ EN BAROEUL	2,30 €	128	53	<b>416,30 €</b>
Lille	Collège	Rouges Barres	95 allée Gabriel	59700	MARCQ EN BAROEUL	2,30 €	26	67	<b>213,90 €</b>
Lille	Collège	Charles Baudelaire	23 avenue le nôtre	59100	ROUBAIX	2,30 €	89	32	<b>278,30 €</b>
Lille	Collège	JB Lebas	82 rue du Puy de Lôme	59100	ROUBAIX	2,30 €	106	83	<b>434,70 €</b>
Lille	Collège	Rosa Parks	1 rue d'Oran	59100	ROUBAIX	2,30 €	89	80	<b>388,70 €</b>
Lille	Collège	Saint Michel	Allée Maurice Maertens	59100	ROUBAIX	2,30 €	149	110	<b>595,70 €</b>
Lille	Collège	Théodore Monod	205 rue Henri Regnault	59100	ROUBAIX	2,30 €	77	0	<b>177,10 €</b>
Lille	Collège	Van Der Meersch	1 avenue Maxence Van Der Meersch	59200	ROUBAIX	2,30 €	94	78	<b>395,60 €</b>
Lille	Collège	Albert Roussel	87 rue de Guisnes	59200	TOURCOING	2,30 €	11	0	<b>25,30 €</b>
Lille	Collège	Cardinal Liénart	104 rue de Menin	59200	TOURCOING	2,30 €	99	68	<b>384,10 €</b>
Lille	Collège	Lucie Aubrac	182 Avenue de la Fin de la guerre	59200	TOURCOING	2,30 €	133	114	<b>568,10 €</b>
Lille	Collège	Notre Dame Immaculée	7 place Notre- Dame	59200	TOURCOING	2,30 €	114	175	<b>664,70 €</b>
Lille	Collège	Pierre Mendes France	rue de Soissons	59200	TOURCOING	2,30 €	24	0	<b>55,20 €</b>
Lille	Collège	Arthur Rimbaud	1 rue du Chemin Vert	59650	VILLENEUVE D'ASCQ	2,30 €	107	0	<b>246,10 €</b>

Lille	Collège	Camille Claudel	90 Rue JB Carpeaux	59650	VILLENEUVE D'ASCQ	2,30 €	56	73	<b>296,70 €</b>
Lille	Collège	Molière	1 avenue de Paris	59491	VILLENEUVE D'ASCQ	2,30 €	135	0	<b>310,50 €</b>
LILLE	Collège	Claude Levi Strauss	1 Place Leroux De Fauquemont	59000	LILLE	2,30 €	43	63	<b>243,80 €</b>
Valenciennes	Collège	Bayard	rue du stade Bayard	59220	DENAIN	2,30 €	99	73	<b>395,60 €</b>
Valenciennes	Collège	Moulin Blanc	551 rue du caillou Bécau	59734	SAINT AMAND LES EAUX	2,30 €	170	76	<b>565,80 €</b>
Valenciennes	Collège	Charles Eisen	22 rue du collège	59300	VALENCIENNES	2,30 €	0	116	<b>266,80 €</b>
Valenciennes	Collège	Chasse Royale	rue Lomprez	59300	VALENCIENNES	2,30 €	63	72	<b>310,50 €</b>
Valenciennes	Collège	Jean Baptiste Carpeaux	rue Edmond Membre	59300	VALENCIENNES	2,30 €	143	110	<b>581,90 €</b>
Valenciennes	Collège	La Sagesse	40 rue de Mons	59300	VALENCIENNES	2,30 €	0	47	<b>108,10 €</b>

<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>50 274,50 €</b>
----------------------	--------------------



Réseau de développement culturel  
en milieu rural

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD  
ET XXXXX**

**INTRODUCTION :**

La délibération du 22 mai 2017 présentant les orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au cœur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

- 1) une culture départementale centrée sur le rôle de solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés.
- 2) une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation
- 3) un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation des nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle doit s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...). Ces nouvelles orientations seront déclinées progressivement par des délibérations opérationnelles qui viendront préciser la mise en œuvre des actions de la politique culturelle départementale.

La présente convention s'appuie sur la continuité des dispositifs antérieurs tout en tenant compte des axes de la nouvelle politique telle qu'adoptée le 22 mai 2017.

En conséquence :

Entre le Département du Nord représenté par Monsieur Christian Poirer, Président du Département, autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du : XXX

Et la Communauté de communes / l'association XXXX représentée par son Président, MXXX ;

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Article 1** : Le Département du Nord renouvelle son partenariat avec XXXX pour la mise en œuvre du volet d'actions culturelles 20XX du projet culturel de territoire triennal 20XX-20XX du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural dans les communes de sa zone d'influence.

**Article 2** : En relation avec les orientations définies précédemment et conformément aux engagements de la charte du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural, l'objectif opérationnel de ce projet culturel est d'offrir aux habitants du département une offre culturelle de qualité et de proximité.

XXX s'engage à mettre en œuvre les actions 2020 de son projet culturel de territoire. Celui-ci formalise l'action culturelle que le réseau souhaite mettre en place en réponse aux enjeux identifiés de manière concertée sur le territoire (diagnostic culturel de territoire, tables rondes, etc.).

Ainsi, le projet doit :

- viser la mise en place de propositions artistiques et culturelles de qualité et cohérentes dans leur ensemble (professionnalisme, pluridisciplinarité, etc.),

- faire une part importante à la médiation (actions impliquant les habitants et inscrites dans la durée) en direction de l'ensemble des citoyens et notamment les publics les plus éloignés de la culture,
- prendre en compte des enjeux de développement plus global du territoire,
- prévoir le fonctionnement et la gouvernance du réseau (un coordinateur formé au développement culturel, la mutualisation, la concertation, le maillage des partenaires et l'appui sur les réseaux existants, etc.),
- favoriser la transversalité avec les autres réseaux (lecture publique, insertion par la culture, musées thématiques, tourisme, personnes âgées, personnes handicapées, établissements scolaires notamment collèges, etc.),
- anticiper sa faisabilité (budget pluriannuel, recherche de financements complémentaires, etc.).

**Article 3 :** En qualité de structure relais du réseau départemental de développement culturel en milieu rural, XXXX, tête de réseau, s'engage à :

- dédier une ou plusieurs personnes qualifiées pour assurer la coordination du réseau territorial et la mise en œuvre de son projet culturel de territoire,
- participer aux temps/actions fédérateurs du réseau départemental (réunions mensuelles, formations, rencontres, préparation et mise en œuvre de projets communs, etc) qui visent notamment à la réflexion et l'expérimentation communes, la capitalisation et la mutualisation des connaissances, expériences et compétences au sein du réseau,
- mutualiser des moyens et des actions avec les autres têtes de réseaux de développement culturel du département, de manière à faciliter la réalisation de projets et/ou à faire des économies.

**Article 4 :** Pour la réalisation de ce projet, le Département du Nord accorde XXX une première subvention de XX XXX €.

Une deuxième subvention pourra être attribuée en 2021. Son montant sera arrêté définitivement par la Commission Permanente du Conseil départemental au vu des éléments d'activités et financiers prévus dans le volet 2021 du projet culturel de territoire triennal 20XX- 20XX et après évaluation quantitative et qualitative des résultats obtenus grâce aux financements antérieurs.

Le Président de XXX s'engage à transmettre avant le 31 mai 2021 :

- le bilan des opérations financées en 2020 (résultat de l'activité et budget réalisé analytique),
- les comptes de résultat et bilan financier de l'association pour l'année 2020 faisant apparaître distinctement la part réservée au réseau. (*uniquement pour les associations*)

**Article 5 :** Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce, sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de XXXX ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

**Article 6 :** S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département.

**Article 7 :** Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 2 sera mis en valeur par XXXX, notamment sur tous les supports de communication destinés à ses membres et à son public (affiches, plaquettes, flyers, site web, réseaux sociaux, etc.) par l'intégration du nouveau logo du Département.

Le logo du Département sera repris dans les plaquettes culturelles dans les conditions suivantes :

- . en 1<sup>ère</sup> de couverture si l'ensemble des actions s'inscrivent dans le réseau,
- . en 4<sup>ème</sup> de couverture si le réseau est partenaire du projet au même titre que d'autres structures.

L'accroche rédactionnelle suivante sera à insérer à l'intérieur de tout document, accolée au logo :

"XXX fait partie du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural : une initiative du Département du Nord, qui fédère des projets culturels de territoire. Cette communauté de travail a une ambition : développer la culture au plus près de chez vous".

**Article 8 :** La convention est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution du projet culturel défini à l'article 2, soit un an.

**Article 9 :** La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

**Article 10 :** Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

MXXX  
Président(e) de XXX

Le Président  
du Département du Nord



Insertion Culture

## CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD

ET

L'ASSOCIATION XXX

### **INTRODUCTION :**

La délibération du 22 mai 2017 présentant les orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au cœur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

- 1) une culture départementale centrée sur le rôle de solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés ;
- 2) une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation ;
- 3) un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation des nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle doit s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...).

La présente convention s'appuie sur la continuité des dispositifs antérieurs tout en tenant compte des axes de la politique telle qu'adoptée le 22 mai 2017.

Dans cette logique, le Département poursuit son engagement auprès de ses publics prioritaires, au travers de dispositifs de médiation culturelle, et renouvelle son soutien aux actions s'inscrivant dans le dispositif d'insertion par la culture, considérant que les projets artistiques et culturels constituent un levier pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes fragilisées. Le dispositif d'insertion par la culture est identifié comme tel dans le Programme Départemental d'Insertion.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Entre le Département du Nord, représenté par Monsieur Jean-René LECERF, Président du Département du Nord, autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du XXX,

Et l'association XXX, représentée par son (sa) Président(e), Madame / Monsieur LLL ;

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1** : Le Département du Nord renouvelle au titre de l'année 2021 son partenariat avec l'association XXX.

**Article 2** : En relation avec les orientations définies précédemment, le partenariat porte sur le programme d'activités 20XX du réseau insertion culture de coordination et de médiation culturelle sur les territoires de XXXX :

- à destination des travailleurs sociaux et acteurs culturels du territoire : sensibiliser les travailleurs sociaux et référents R.S.A. à l'action culturelle comme levier de mobilisation des publics accompagnés, développer et renforcer le maillage territorial par la mise en réseau des acteurs culturels et sociaux et la mobilisation des ressources du territoire dans les actions culturelles, accompagner l'émergence de projets et favoriser les partenariats et conditions de leurs réalisations en suscitant une réflexion autour des besoins ou freins sociaux repérés ;
- à destination des publics : sensibiliser et mobiliser les personnes en insertion par des actions culturelles pour lutter contre l'isolement (levée des freins à la mobilité, participation à la vie culturelle du territoire), valoriser les savoir-faire et développer les compétences clés, développer l'estime de soi et la confiance en soi, remobiliser les personnes pour les remettre dans une perspective de recherche de formation, de projet professionnel ou d'emploi (utilisation et maîtrise des outils informatiques, émergence et mise en œuvre d'aspirations personnelles).

**Article 3** : Pour la réalisation de ces actions, le Département du Nord accorde à l'association XXX une subvention correspondant à 50% de l'aide financière accordée l'année précédente au titre de la Culture, soit XXX €.

Une deuxième subvention pourrait être attribuée en 2021. Son montant sera arrêté définitivement par la Commission Permanente du Conseil départemental au regard du programme mis en œuvre par chaque structure. La subvention complémentaire sera attribuée après évaluations quantitative et qualitative des résultats obtenus grâce aux financements antérieurs et au vu des éléments prévisionnels d'activités et financiers pour 2021.

A cet effet, le Président / la Présidente s'engage à transmettre avant le 31 mai 2021 le compte de résultat et le bilan financier de l'année 2020 certifiés par le commissaire aux comptes OU signés par le/la Président(e) et approuvés par l'Assemblée générale.

**Article 4** : Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce, sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'association XXX, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

**Article 5** : S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département du Nord.

**Article 6** : Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 2 sera mis en valeur par l'association XXX, notamment sur tous les supports de communication destinés à ses membres et à son public (affiches, plaquettes, flyers, site web, réseaux sociaux, etc.) par l'intégration du logo du Département du Nord et/ou par la mention écrite : « Action soutenue par le Département du Nord ».

**Article 7** : La convention est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution du projet culturel défini à l'article 2, soit un an.

**Article 8** : La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

**Article 9** : Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

Madame / Monsieur LLL  
Président(e) de l'association  
XXX

Président  
du Département du Nord



Musées Thématiques  
Patrimoine

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD  
ET  
L'ASSOCIATION XXXX**

La délibération du 22 mai 2017 présentant les orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au cœur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

- 1) une culture départementale centrée sur le rôle de solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés ;
- 2) une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation ;
- 3) un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation des nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle doit s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...).

La présente convention s'appuie sur la continuité des dispositifs antérieurs tout en tenant compte des axes de la politique telle qu'adoptée le 22 mai 2017.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Entre le Département du Nord, représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Département du Nord, autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du XXX ;

Et l'association XXX représentée par son/sa Président(e), Monsieur (Madame) XXX ;

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1** : Le Département du Nord renouvelle au titre de l'année 20XX son partenariat avec l'association XXX.

**Article 2** : En relation avec les orientations définies précédemment, le partenariat porte sur le programme d'activités 20XX :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**Article 3** : Pour la réalisation de ces actions, le Département du Nord accorde à l'association XXX une subvention correspondant à 50% de l'aide financière accordée l'année précédente, soit XXX €.

Une deuxième subvention pourrait être attribuée en 20XX Son montant sera arrêté définitivement par la Commission Permanente du Conseil départemental au regard du programme mis en œuvre par chaque structure, et au regard des activités entrant dans les orientations de la politique culturelle du Département. La subvention complémentaire sera attribuée après évaluations quantitative et qualitative des résultats obtenus grâce aux financements antérieurs et au vu des éléments prévisionnels d'activités et financiers pour 20XX.

A cet effet, le Président s'engage à transmettre avant le 31 mai 20XX le compte de résultat et le bilan financier de l'année 20XX certifiés par le commissaire aux comptes et approuvés par l'Assemblée générale.

**Article 4** : Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce, sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'association XXX, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

**Article 5** : S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département du Nord.

**Article 6** : Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 2 sera mis en valeur par l'association XXX, notamment sur tous les supports de communication destinés à ses membres et à son public (affiches, plaquettes, flyers, site web, réseaux sociaux, etc.) par l'intégration du logo du Département du Nord et/ou par la mention écrite : « Action soutenue par le Département du Nord ».

**Article 7** : La convention est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution du projet culturel défini à l'article 2, soit un an.

**Article 8** : La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

**Article 9** : Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

Monsieur /Madame LLL  
Président de l'association  
XXX

Président  
du Département du Nord

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 21 novembre 2022**

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle

**A) LE SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE**

Le Département du Nord soutient la création et la restauration de géants, dans la tradition du patrimoine culturel immatériel des géants du Nord. Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- taux d'intervention : 30 % du coût de réalisation,
- bonification de 10 % pour les projets intégrant des actions de médiation en direction des habitants,
- subvention départementale maximale : 3 000 €.

Un dossier de récréation du géant André le Chtimiste de Saint André lez Lille a été déposé. Il est proposé de le soutenir pour un montant 2 700 €. Une fiche technique présentant le projet est jointe au présent rapport (annexe 1)

**B) APPELS A PROJETS (AAP) D'INSERTION PAR LA CULTURE**

L'AAP triennal intitulé « Aide au projet collectif favorisant l'insertion sociale des personnes vulnérables » a pour objectif de soutenir des projets artistiques et culturels collectifs, co-construits entre les partenaires, pour contribuer au processus de développement des personnes, pour favoriser l'insertion sociale des personnes les plus vulnérables, notamment les jeunes de 16/25 ans et contribuer à la lutte contre l'illettrisme.

En septembre 2021, 17 projets ont fait l'objet d'un renouvellement de subventions pour la troisième et dernière année et ont été développés jusqu'en juillet 2022.

Au regard du contexte sanitaire qui a impacté la dynamique des projets en 2020 et 2021, il est proposé aux porteurs, à titre exceptionnel, de renouveler leur demande de subvention pour poursuivre une année supplémentaire.

Un nouvel appel à projets triennal, orienté spécifiquement vers la valorisation des pratiques langagières et la lutte contre l'illettrisme, devrait être lancé à l'automne 2022 pour la période de 2023-2025 et une mise en œuvre des projets dès septembre 2023.

Le tableau, joint en annexe 2, reprend les propositions de subventions pour un montant total de 131 410 €.

**C) L'ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT DES MUSÉES THÉMATIQUES**

Sur le territoire du Département du Nord, plus d'une centaine de musées communaux ou associatifs n'ont pas l'appellation « musée de France » et sont qualifiés de « musées thématiques ».

Par délibérations SGA3/DECS/4/035 du 4 novembre 1991 et DAC/2009/1879 du 29 mars 2010, le Conseil général du Nord a décidé la mise en place d'une politique d'accompagnement du développement des musées thématiques, notamment par le soutien de projets en réseau et par des aides à l'aménagement.

Afin d'accompagner de manière cohérente le développement des musées thématiques sur l'ensemble du territoire, une politique de soutien financier permet d'aider à la réalisation de projets élaborés par des réseaux de musées. Ceux-ci peuvent aussi bien être thématiques que territoriaux, pérennes ou temporaires et inclure d'autres structures culturelles (musées de France, médiathèques ou archives municipales, associations culturelles...). Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- taux d'intervention : 30 à 50 %,
- plafond des dépenses : 100 000 € T.T.C,
- subvention départementale maximale : 50 000 € T.T.C.

Le projet de la commune de Bondues est détaillé dans une fiche jointe au présent rapport (annexe 3), pour un montant de 23 047 €.

#### **D) LE SOUTIEN AU RESEAU DE DEVELOPPEMENT CULTUREL EN MILIEU RURAL**

Le réseau départemental de développement culturel en milieu rural regroupe à ce jour 9 intercommunalités ou associations déléguées, engagées dans un projet culturel de territoire pluriannuel. Il est proposé d'apporter à ces têtes de réseau un soutien financier, dès 2022, afin de leur permettre de mettre en œuvre des actions ambitieuses, dès le début de l'année 2023.

Une première subvention pour la réalisation des projets 2023 est proposée sur la base de 50 % de l'aide départementale apportée pour les projets 2022.

Une subvention complémentaire éventuelle sera déterminée en 2023 au vu de l'évolution de la dynamique de réseau, du programme d'activités, du budget prévisionnel et après analyse des bilans d'activités et financiers de la période précédente.

Le tableau, joint en annexe 4, reprend les propositions de subventions pour un montant total de 202 000 €.

#### **E) L'OPERATION DEPARTEMENTALE « COLLEGE AU CINEMA »**

Conformément au cadre du dispositif, le Département participe aux frais de déplacement des élèves vers les salles de cinéma.

Par délibération du 17 décembre 2001, l'Assemblée plénière a fixé la participation au transport des élèves à :

- 4,00 € par élève et par an, pour les collèges n'ayant pas de cinéma sur le territoire de leur commune ;
- 2,30 € par élève et par an, pour les collèges situés à plus de deux kilomètres du cinéma de leur ville.

Ce forfait annuel, versé aux collèges par le Département, est calculé sur la base des attestations de présence des élèves fournies par les exploitants à l'association « De la suite dans les images », qui assure la coordination cinéma de l'opération.

Il s'agit de dépenses effectuées lors de l'année scolaire 2021-2022, pour lesquelles l'association a communiqué les éléments justificatifs, au service du Département instructeur, au mois de septembre 2022.

Pour l'année scolaire 2021-2022, **cette aide au transport concerne 14 492 élèves pour un montant total de 50 274,50 €.**

Sur la base des critères d'attribution énoncés, le tableau, joint en annexe 5, détaille la répartition des aides au transport pour les **115** collèges concernés sur les 164 établissements inscrits. Après l'impact du contexte sanitaire particulièrement fort en 2020-2021 (fermeture des salles notamment), le nombre de bénéficiaires de cette subvention est redevenu représentatif du fonctionnement normal de l'opération. En moyenne 60 à 70% des collèges inscrits reçoivent habituellement une aide au transport « Collège au cinéma ».

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer, dans le cadre du soutien à la création et à la restauration des géants, une subvention d'un montant de 2 700 € à la ville de Saint-André-Lez-Lille, pour son projet repris en annexe 1 ;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif insertion par la culture en direction des personnes en situation de précarité, les subventions pour un montant total de 131 410 € aux structures reprises en annexe 2 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques, une subvention d'un montant de 23 047 € à la commune de Bondues, pour le musée de la résistance, dont le projet est repris en annexes 3 ;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif du réseau de développement culturel en milieu rural, les subventions pour un montant total de 202 000 €, aux 9 structures reprises en annexe 4 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'opération « Collège au cinéma 2021-2022 », les subventions pour un montant total de 50 274,50 € aux collèges repris dans le tableau en annexe 5, correspondant à la participation départementale pour le transport des élèves ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes, selon les modèles joints au présent rapport, en annexe 6 à 8 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2022.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24002OP003	24002E15	6 010 000	5 183 841,33	409 431,50

Martine ARLABOSSE  
Vice-Présidente